



ARRETE DRH 2026 - 1792

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION
A MADAME KETTY CALOGINE –
CONSEILLERE MUNICIPALE**

Le Maire De La Commune De Saint-Pierre,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-18,

VU l'élection du Maire en date du 28 mars 2026,

VU le tableau du Conseil Municipal du 28 mars 2026 déterminant l'ordre des membres du Conseil Municipal et plaçant **Madame Kitty CALOGINE en qualité de Conseillère Municipale**,

CONSIDERANT que l'ampleur et la diversité des questions relevant de l'administration municipale, rendent nécessaire une collaboration active et permanente des conseillers municipaux,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} / - Madame Kitty CALOGINE est déléguée, sous la surveillance et sous la responsabilité du Maire conformément à l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, **pour traiter l'ensemble des affaires relatives au quartier de la Ravine Blanche, au développement durable et à la sobriété énergétique.**

En sa qualité de conseillère municipale déléguée de quartier, elle est notamment chargée :

- de traiter de toutes questions relatives au quartier de Ravine Blanche,
- de représenter le Maire dans le quartier ;
- de porter la politique de proximité à travers le quartier sus-visé, les activités et les actions mises en œuvre sur ce quartier ;
- d'organiser le dialogue, la concertation et la bonne information des habitants, en lien avec les élus résidant dans le quartier ou amenés à recevoir le public au sein de la mairie annexe ;
- d'assurer le lien entre les habitants du quartier ;
- de recueillir et transmettre les doléances des citoyens, et en assurer le suivi avec les services opérationnels de la Ville,
- de la mairie annexe de Ravine Blanche.

Au titre de sa délégation thématique, elle est notamment chargée :

- de définir et mettre en œuvre les politiques de développement durable au sein des services municipaux ;
- de définir et mettre en œuvre les politiques d'économie d'énergie et de sobriété énergétique de la commune ;
- de veiller à la maîtrise des consommations d'énergie et de proposer toute action visant à leur réduction ;
- de participer à la recherche et à la mobilisation des financements contribuant à la réalisation d'économies d'énergie dans les projets portés par la collectivité ;
- de conduire des actions de sensibilisation des habitants aux enjeux de la transition énergétique.

ARTICLE 2 / - Madame Kitty CALOGINE reçoit délégation de signature des actes et des documents afférents à l'instruction des affaires ci-dessus déléguées, exception faite des engagements financiers.

ARTICLE 3 / – Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Pierre, notifié et transcrit dans le recueil des actes administratifs de la commune.

Fait à Saint-Pierre, le 15 AVR. 2026
Le Maire,

Notification faite le 15 AVR. 2026
Signature

Le Maire
David LORION

